

## Thématique : Autorité européenne du travail (ELA)

### Brève description et principaux objectifs :

En mars 2018, la Commission européenne a présenté une proposition visant à instaurer une nouvelle Autorité européenne du travail (**European Labour Authority – ELA**).

Ses principaux objectifs sont les suivants : améliorer l'accès des personnes et des employeurs aux informations concernant leurs droits et obligations dans les domaines de la mobilité de la main-d'œuvre et de la coordination de la sécurité sociale ; renforcer la coopération opérationnelle entre les autorités en matière d'application transfrontalière de la législation de l'Union applicable, y compris la facilitation d'inspections conjointes ; proposer des solutions de médiation et de facilitation en cas de conflit entre des pouvoirs nationaux.

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1414&langId=en>

### Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

La mobilité au sein du marché intérieur est une question qui revêt une importance capitale pour les entreprises de construction. Elle est également à l'origine de pratiques frauduleuses, notamment en raison des difficultés au niveau des contrôles et du manque de coordination entre les pouvoirs publics, ce qui affecte les entreprises authentiques et la possibilité qu'elles ont d'agir dans des conditions de concurrence équitables.

Plusieurs organismes existants responsables des questions liées à la mobilité (Comité d'experts en matière de détachement de travailleurs, Plateforme européenne contre le travail non déclaré, etc.) et dans lesquels siège actuellement la FIEC seront intégrés à la ELA. Dès lors, il est impératif pour la FIEC de garantir sa présence au sein de cette nouvelle autorité.

### Actions et dates clés :

**13/03/2018** – Proposition initiale de la Commission européenne

**05/07/2018** – Prise de position de la FIEC

**14/2/2019** – Accord entre le Parlement européen et le Conseil à propos de la constitution de la ELA



05/07/2018

### FIEC position on the proposed Regulations establishing a «European Labour Authority» - COM(2018)131

FIEC supports the free movement of services and workers within the Internal Market and therefore welcomes any initiative aiming at ensuring a better and a fair mobility. Geographic mobility within the EU provides new market opportunities for companies, employment opportunities for job seekers and can provide answers to the growing skills shortages and mismatches that can be observed in various Member States.